

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

* Y82.78683

LES

SOIREEES CANADIENNES

RECUEIL DE LITERATURE NATIONALE.

"Hâtons-nous de raconter les délicieuses
histoires du peuple avant qu'il les ait
oubliées."

CHARLES NODIER.

4. et 5. Livraisons,
AVRIL et MAI.

Ed. Brousseau

SOMMAIRE

LE BRAILLARD DE LA MONTAGNE, (Poésie) par.....J. C. TACHE.
LA DANSE DU CALUMET, Manuscrit du Père J. LESUEUR.
SOUVENIR DE MA PAROISSE NATALE, par...E. RENAULT.

QUEBEC

BROUSSEAU FRERES, EDITEURS,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

1864.

S. SOIREEES
e e Paris

LE

BRAILLARD DE LA MONTAGNE.

LEGENDE.

I

Non loin de ces plateaux où fut Stadacona,
La ville des ouigouams du roi Donnacona,
Où le pieux Cartier arbora le symbole
De la foi des chrétiens, et ceignit l'aurole
Que la postérité voit briller à son front,
Se dessine, au couchant, dans l'espace profond,
S'assied avec ampleur, sur sa solide base,
Un mont que vient l'aurore aux rayons de topaze
Dorer dès le matin, qu'on voudrait tous les soirs
Contempler, quand dans l'ombre entrent ses sapins noirs.

Des remparts élevés de cette citadelle
 Que devinait Champlain, qui vit couler pour elle
 Le trop généreux sang des Montcalm et Gozon,
 On voit donc se dresser et borner l'horizon
 Ce sommet arrondi, ces épaisses feuillées,
 Ces massifs qui souvent, dans les longues veillées,
 Fournirent aux conteurs de merveilleux récits,
 Comme endroits de tout temps hantés par les esprits.

Les démons familiers qu'adorait le sauvage
 Y faisaient leur demeure, aux lunes d'un autre âge :
 Plus tard, quand, par la croix, ils se virent chassés,
 Les sentiers de ces bois par eux furent laissés
 Aux âmes des défunts qui, faisant pénitence,
 Dans les brises des nuits exhalent leur souffrance !

II

Distincte au premier plan des Monts laurentiens,
 Immenses et beaux parcs des chasseurs canadiens,
 Renommée entre cent, la *Montagne à Bonhomme*
 (Du nom de son seigneur c'est ainsi qu'on la nomme)
 S'élève avec orgueil, se détache en jalon,
 Et fièrement domine un paisible vallon.
 Sa cime s'arrondit ; mais des rochers énormes
 A ses flancs inégaux laissent poindre leurs formes :

On marche sur son sol au milieu des débris
 Que le temps a soustraits à ses côtés meurtris.
 Les grands arbres debout font de sombres arcades,
 Et les arbres tombés forment des barricades
 Que couvrent de leurs lacs les végétaux grimpants,
 Comme pièges tendus sous les pas des passants.
 Dans ses sillons ouverts, ses fissures profondes,
 Sont inscrits à grands traits les soubresauts des mondes.
 Ses grottes, ses sapins et ses rochers poudreux,
 Ses bouleaux argentés et ses pins orgueilleux,
 Tout, dans l'ombrage épais de sa forêt obscure,
 Porte en soi le cachet d'une étrange nature.

C'est là que, chaque soir, sortant de leurs réduits,
 Ensemble se rendaient, dans le sombre des nuits,
 Ces fantasques follets dont portaient les livrées
 Les premiers habitants de ces belles contrées ;
 Gobelins des grands bois, *mahoumets* des jongleurs,
 Lutins ivres de sang et *totams* des chasseurs,
 Poursuivant devant eux des ombres ennemies,
 Pour leurs cruels plaisirs en troupes réunies :
 Ils ébranlaient les airs de leurs rires stridents
 Auxquels s'associait, par ses cris discordants,
 Le lugubre hibou, dilettant de cabale,
 Amateur de carnage et d'orgie infernale !
 Pour servir d'éclairage en ces bals odieux,
 Des quartiers de forêt s'illuminaient de feux,
 Allumés aux tisons de l'enfer des peaux rouges,
 Qu'eux-mêmes, les démons, apportaient de leurs bouges.

Au rauque et morne son des *chichikois* sacrés,
 Apportant les onguents dont leurs sacs sont bourrés,
 Les *Autmoins* adossaient, dans sa forme mystique,
 Aux parois des rochers *la loge* fatidique.
 Sous cet abri formé de branches et de peaux,
 Aux blafardes lueurs de leurs fumeux flambeaux,
 Posés sur leurs genoux et courbant leur échine,
 Ils composaient ainsi leur triste *médecine*.
 Des capsules de musc, des graisses de *pécans*
 Des produits résineux pris aux bourgeons naissants,
 Ensemble assimilés dans la noire chaudière,
 Constituèrent le don, l'acceptable matière
 Que l'Autmoïn désormais devait porter au cou,
 Pour capter les faveurs de son gris *Manito*.

III

Plus tard vint le temps que, mus par la Providence,
 Les enfants de Saint Louis envoyèrent de France
 Des guerriers, des colons et de saints religieux
 Arracher cette terre au sceptre des faux dieux.
 Sur le Roc de Québec, Champlain planta sa tente.
 Après bien des travaux et de longs jours d'attente,
 Sur les côteaux voisins, d'un peuple de colons
 On vit briller enfin les joyeuses maisons :
 Pendant que dans les bois de saints missionnaires,
 Au mépris des dangers, armés de leurs bréviaires,

Soumettaient à l'Eglise, à la loi du Dieu Fort
Le sauvage endormi dans l'ombre de la mort.
Ici *les habitants*, aux coups de la cognée,
A la culture ouvraient la forêt étonnée,
Et là leurs compagnons, prêtres et découvreurs,
Etendaient chaque jour le champ de leurs labeurs.

Un saint usage était, pour nos pieux ancêtres,
Quand d'une part du sol ils devenaient les maîtres,
D'arborer tout d'abord, avec dévotion,
Le signe vénéré de la rédemption :
Il en advint ainsi pour le fief de Bellaire
Lorsque le Sieur Bonhomme en devint feudataire :
Sur la montagne on vit s'élever une croix !
Depuis ce moment là, les démons d'autrefois,
Mahoumets, manitous et leurs pauvres esclaves,
Les autmoins, les jongleurs n'eurent plus de conclaves
Dans ce lieu si longtemps par eux seuls possédé.
A des chrétiens alors le fief fut concédé.

IV

C'était cent ans après. Au pied de la montagne,
Un chemin de chantier, venant de la campagne,
Circulait en montant au sein des bois épais :
Les habitants voisins dont les lots étaient faits,
S'y trouvaient possesseurs d'un second héritage,
D'où les bois de charpente et le bois de chauffage,

Taillés aux larges troncs de l'érable et du pin,
Des rouges merisiers, du hêtre et du sapin,
Dès l'automne abattus, étaient tirés sans peine
Quand la neige durcie allait bien à la *traîne*.

Deux bûcherons, un soir, revenant sur le tard,
Cheminaient, sans mot dire, à l'ombre du rempart
Que forme en cet endroit un amas de rocailles,
Lorsque des sons plaintifs, échappés des broussailles,
Les glacent d'épouvante et suspendent leurs pas !
Après s'être remis du premier embarras,
—“ C'est peut-être, dit l'un, quelqu'un qui nous appelle :
“ Je vais de mon briquet tirer une étincelle,
“ En même temps que toi prendras à ce bouleau
“ L'écorce nécessaire à nous faire un flambeau.”

Mais à peine avait-on concerté ce manège,
Qu'une voix, dans les airs, s'écrie :

— *Où la mettrai-je ?*

Et puis dans la montagne on entend des sanglots,
Capables de toucher les cœurs les moins dévots !
Les braves bûcherons, crainte de sortilège,
Se signent en marchant ! . . .

Où donc, Où la mettrai-je ?

Criaient toujours la voix qu'accompagnaient des pleurs.

Et depuis, pour longtemps, les poignantes douleurs
De la pauvre âme en peine, ah ! car c'en était une !
Troublèrent les passants de leur plainte importune,
Sans que des bonnes gens les vœux, les chapelets
Apportassent de trêve à ses cuisants regrets.

V

Un colon, qui menait une vie des plus saintes
Et qui, plus d'une fois, avait ouï ces plaintes,
Se dit un jour à soi :

—“ Sans doute que ce mort

“ A besoin d'un vivant pour réparer un tort :

“ Il faut donc essayer, à ces mots qu'il prononce

“ De trouver justement la précise réponse. ”

Cela dit, le digne homme alla, le même soir,
Accomplir ce bien rude et pénible devoir :
Pendant qu'à la maison la famille en prières,
Pour son chef, de Marie implorait les lumières.

L'*habitant* charitable avait beaucoup songé
A la réponse à faire au nouveau protégé
Que lui donnait le Ciel : il y songeait encore,
Dans le chemin couvert, quand de la voix sonore
Le mot

— *Où la mettrai-je ?*

ébranlant le rocher,

A son abstraction vint soudain l'arracher !

—“ Mon Dieu ! je n'en sais rien ! ”

Répond-t-il dans son trouble.

La voix se tait alors ; cependant que redouble
Du pauvre malheureux le pleurer déchirant.

Le colon, bien marri, regagne en soupirant
 Sa paisible demeure et raconte à sa femme,
 A ses enfants, à tous, comment de la pauvre âme
 Le sort n'est point changé, sans que cet insuccès
 L'arrête néanmoins dans ses pieux projets.

Voilà que de nouveau la nuit étend ses voiles :
 A peine au firmament quelques rares étoiles
 Projettent sur le sol leur douteuse clarté :
 La lune cache encor son croissant argenté :
 Le colon vers le bois se dirige en silence,
 Agité tour à tour d'espoir et de doutance.
 Puis il se dit ceci :

— “ L'étrange question,
 “ Que l'âme propose, est, dans mon opinion,
 “ Un indice certain que toute sa tristesse,
 “ Vient de vol ou du moins d'un manque à sa promesse.
 “ A lui répondre donc il faut s'évertuer
 “ Comme on répond à qui songe à restituer. ”

Fort de ce syllogisme aussi bon que bien d'autres,
 Notre homme va toujours et dit ses patenôtres.
 Le ciel, à sa demande accordant son appui,
 De ses vagues terreurs vient adoucir l'ennui :
 Il marche lestement, tant la prière allège,
 Quand tout à coup les cris :

Où donc, où la mettrai-je ?
 Ebranlent la forêt et ses nerfs encor plus ;
 Mais recueillant bientôt ses sens un peu confus,
 — “ Remets-là chez son maître, ”

Il dit avec courage !

Cependant ce conseil, ce tour d'avis si sage
 Se perdit, à l'instar des mots du premier soir ;
 Mais sans causer à l'âme un pareil désespoir.
 C'était comme un début d'expiation sainte
 Qui des plus grands remords sait adoucir la plainte.

Perrin, c'était le nom qu'avait le métayer,
 Moins peiné que la veille, arrive à son foyer :
 Il y trouve assemblés et voisins et voisines,
 Des jeunes gens narquois, des fillettes badines ;
 Mais qui tous, ce soir là, prêtaient, d'occasion,
 Au récit de Perrin très-grande attention.

Quand le conteur eut dit, un vieux, dont le langage
 Prenait beaucoup de poids du fait de son grand âge,
 Ouvrit l'avis suivant :

—“ Je pense avec Perrin

“ Que le mal de ce mort est le fruit d'un larcin
 “ Qu'il lui faut réparer ; or vous savez sans doute
 “ Qu'un mort ne trouve pas autre mort qui l'écoute !
 “ Puisqu'il s'agit ici des affaires du temps,
 “ Dans un semblable cas, avecque des vivants,
 “ Il faut qu'il se rencontre et règle sa créance.
 “ Et je vous dirai bien ; pour moi, j'ai souvenance
 “ D'un certain grand procès, maintenant oublié ;
 “ Mais, pour lequel, je crois que quelqu'un est lié !
 “ Ecoute-moi, Perrin, et, sans que plus j'en dise,
 “ Quand tu retourneras, répond :

— *Où tu l'as prise !*

Au discours du vieillard tous parurent émus :
Du succès désormais Perrin ne douta plus.

Aussi le lendemain ce fut presque à la course
Qu'à la chute du jour, certain de la ressource
Du bon vieux père Ambroise, il se mit en chemin.
A peine s'il était entré dans le ravin,
Que la voix de crier :

Où donc, où la mettrai-je ?

Mais loin qu'en ce moment cette plainte l'assiége
Comme les autres jours, il en aime le ton ;
Cette phrase pour lui n'a plus le même son,
Avecque grand bonheur il en oit la devise,
Et d'un timbre assuré, répond :

— *Où tu l'as prise !*

On entend à ces mots un long soupirement,
Comme d'une poitrine ayant soulagement
Du poids dur et pesant d'un fardeau qui l'accable,
Que viendrait enlever une main secourable.

La nature sembla prendre part au plaisir
Que l'excellent Perrin se délectait sentir.
La lune dans le ciel reluisait tout joyeuse,
Chaque étoile, eut-on-dit, brillait plus radieuse :
Pour la première fois, d'un chant mélodieux
Le rossignol emplit les buissons de ces lieux.

VI

Mais jusque là Perrin n'avait vu qu'une chose,
 C'est que l'ère des pleurs pour cette âme était close :
 Voici comme il apprit d'où venaient ses tourments.
 Le matin qui suivit, en visitant ses champs,
 Notre homme est tout surpris de trouver la clôture,
 Qui longeait ci-devant le fossé de bordure,
 Mise au champ contigu dans un état parfait,
 Empiétant de vingt pieds, comme bien l'indiquait
 Le fossé resté seul

—“ Cela, sans aucun doute,
 “ Tient du surnaturel ! ”

dit-il, prenant la route
 Qui, chez le père Ambroise, allait directement.
 Il voulait du bon vieux savoir le dénoûment,
 D'une histoire pour lui si pleine de mystère.
 —“ Va, lui dit le vieillard, appelle sur ta terre
 “ Tous ceux dont les maisons donnent sur le chemin,
 “ Sans oublier surtout Jean Goulet ton voisin. ”

Les colons réunis tout d'abord observèrent
 Dans la ligne une *borne*, autour ils se groupèrent,
 S'interrogeant des yeux, hâtant par le désir,
 Les pas lents du vieillard que l'on voyait venir.
 Il prend enfin sa place, alors à l'assemblage :
 —“ Mes bons amis, dit-il, un procès en bornage,
 “ Concernant ces deux *biens*, fit autrefois grand bruit ;
 “ Or, de tous ces procès, on sait ce qui s'ensuit !

“ Mais, avant d’en plus dire, il est bon que l’on sache
 “ Que le sang des Perrins est demeuré sans tache :
 “ Quand au sang des Goulets il n’est point concerné ;
 “ Car, depuis bien longtemps, tout était terminé,
 “ Quand son père acheta pour son fils ce domaine.
 “ Donc au temps d’autrefois, on voyait un gros chêne,
 “ Placé tout près d’ici, dont on fait mention
 “ Dans les contrats de vente et de concession :
 “ Et de plus, dans l’endroit, chacun savait de bouche
 “ Qu’une borne, placée à dix pieds de la souche,
 “ Partageait les deux *biens*, alors encore boisés.
 “ N’ayant conséquemment clôtures ni fossés.
 “ Tout le monde tenait comme chose très sûre,
 “ Sans pouvoir cependant jurer sur l’Ecriture,
 “ Que le chêne en question était chez les Perrins ;
 “ Mais l’autre produisit dans la cour deux témoins,
 “ Pour prouver que la borne, au champ Perrin trouvée,
 “ De cet endroit n’avait jamais été levée.
 “ Cela de l’attaquant fit gagner le procès,
 “ Et l’honnête Perrin dut en payer les frais,
 “ Protestant toutefois, de toute sa puissance,
 “ Qu’ou avait contre lui *joué de manigance*.
 “ Et pour tout dire, enfin, bien du monde avait cru
 “ Que du diable en cela le mufle avait paru.
 “ J’avais presque oublié cette si vieille histoire ;
 “ Mais le Perrin du jour me l’a mise en mémoire.
 “ Par sa noble action, qui lui fait délivrer
 “ Une âme de sa peine et lui fait recouvrer
 “ Cette part d’héritage enlevée à ses pères.

“ *La Borne* ainsi remise en son lieu, sur ces terres
 “ Et chez l’âme coupable un si long châtement,

“ Vous prouvent mes amis, que le Dieu Tout-Puissant
Sait bien punir le vice et venger l'innocence !
“ Craignons donc son courroux, implorons sa clémence ! ”

A ces mots du vieillard, répond dans le lointain
L'écho de l'angelus, de son timbre argenté :
Tous les bons habitants de la douce prière
Font monter le parfum vers Jésus et sa mère.
Et dès lors et depuis, avec son *sens-moral*,
Cette histoire a souvent prévenu bien du mal !
Que de fois, racontée en une heure propice,
Elle a, d'un cœur aigri, corrigé l'injustice,
De voisins en dispute, à propos de leurs champs,
Fait cesser, sans procès, les tristes différends.

Braillard de la Montagne est le nom populaire
Sous lequel est connu ce récit légendaire.

Aurai-je conservé, pour nos petits neveux,
L'aventure à Perrin, l'histoire du bon vieux ?

J. C. TACHE.

LA DANSE DU CALUMET.

D'APRÈS UN MANUSCRIT DE 1744(*) APPARTENANT A LA
MISSION ABÉNAKISE DE SAINT FRANÇOIS DU LAC.

NOTE DE LA COLLABORATION.

L'intéressant manuscrit, que nous reproduisons dans les "*Soirées Canadiennes*," est un extrait d'un ancien cahier, appartenant à la mission des Abénakis de Saint François du lac aujourd'hui desservie par M. l'abbé Maurault.

C'est le seul traité écrit en français de tout le cahier ; les autres traités qui y sont renfermés sont écrits en abénakis, avec de courts passages latins. Les sujets de ces divers livres sont énoncés au commen-

(*) Le manuscrit ancien porte le chiffre 1744 en titre : une correction moderne y a substitué le chiffre 1734 ; nous laissons le chiffre ancien en tenant ici compte de celui qu'on y a substitué.

cement du cahier, dans une toute courte table écrite en latin et que voici :

Hoc codice continentur,

1. *Quæstio de saltatione sybvicolarum cum fumigatorio tubo, à P. Jacobo Lesueur sybvicolarum Uanbanakæorum pastore.*
2. *Varia conciones, paræneses, et institutiones ejusd :*
3. *Interrogationes et monita in conferendis sacramentis pro gente Uanbanakæâ, à P. Claudio Francisco Virot.*
4. *Ejusdem adhortio (sic) de Scandalo.*

Ainsi le Père Lesueur est l'auteur de l'écrit que nous reproduisons et qui fut écrit en 1744, comme on le voit dans une note placée en tête du manuscrit même.

Cet écrit semble être une réponse à une opinion contraire sur la manière de considérer les anciennes coutumes sauvages, par rapport à la religion. Cet écrit est très précieux, au point de vue de l'étude des croyances et du caractère primitif des sauvages, en général, et du caractère abénakis en particulier.

Nous publions tout le manuscrit tel qu'il est : on verra que les mots qui terminent ce traité, dans le cahier dont nous l'extrayons, est une tête de chapitre, ce qui indique clairement que ce qui nous reste de ce curieux travail n'est qu'une partie de ce que voulait écrire l'auteur.

Il est probable, cependant, que ce chapitre est complet, nous voulons dire que le traité de *la danse du calumet* y est tout entier et que, dans le chapitre suivant dont le Père Lesueur nous a laissé le titre, “ *des danses en général,* ” le bon missionnaire n’avait plus à parler que des danses sauvages autres que celle du calumet.

Dans tout le cours de sa dissertation, le bon Père considère la danse chez les sauvages comme une cérémonie religieuse et un culte que rendaient ces peuples aux *génies* de leur mythologie.

Quoiqu’on pense de la valeur des remarques qui précèdent, tous les amis de notre histoire et tous ceux surtout, qui s’occupent des études qui concernent les races aborigènes de l’Amérique du Nord, ne manqueront pas de lire avec plaisir le mémoire sur *la danse du calumet*, et de remercier avec nous M. l’abbé Maurault qui nous a permis de soustraire, par la publicité, cet écrit au danger de destruction que court tout travail resté manuscrit.

*En 1744, par le R. P. Jacques Lesueur à St. François de Sales
Riv. Arsiqanteg.*

HISTOIRE

DU

CALUMET ET DE LA DANCE.

Tandis que toutes les nations vivoient dans une profonde paix, et que l'anglois toujours attentif à ses intérêts s'emparoit insensiblement des terres abénakises, ce qu'il remplissoit beaucoup mieux par la voye de la négociation et par le moyen d'un commerce fort aisé, qu'il n'auroit pu le faire par une guerre ouverte et par le bruit du canon ; et que ses progrès allarmant le françois celui-cy travaillait à brouiller ces deux nations et n'omettoit rien pour engager l'abénakis à obliger l'anglois à s'eloigner de sa terre.

En ce temps là, et en l'année 1719, les renards envoyèrent une parole aux abénakis : cette parole estoit exprimée sur un tableau, dont un côté représentoit quelques villages fort grands et fort nombreux,

des hommes et des femmes de haute stature, des enfants bien nourris, des champs très fertiles, des bois remplis de cerfs, d'orignaux et d'autres bêtes sauvages, et enfin des rivières pleines de castors et de poissons ; l'on voyait dans l'autre côté du tableau quelques petits villages qui à peine paroissent, les personnes qu'on y remarquoit, étoient si maigres qu'à peine pouvoient-elles se soutenir ; l'on n'y appercevoit ni champs qui produisissent du bled, ni bois remplis de bêtes sauvages, ni rivières qui pussent fournir du castor et du poisson, mais seulement un gros dragon qui sortoit à moitié de l'extrémité du tableau, dont la gueule béante menaçait d'engloutir ces misérables petits villages. Voicy l'explication du tableau ; Mon frère tu vois que ma terre est immense par son étendue, très fertile par la production de toutes sortes de grains. que mes bois, et mes rivières me fournissent en abondance toutes sortes de bêtes sauvages et de poissons ; aussy regarde de quelle manière je me porte, etc. ; j'apprends avec douleur que tu es réduit dans le coin d'une terre ingrate et stérile ou toutes les choses nécessaires à la vie te manquent : voilà le principe de ta maigreur, et de la mort de tes enfants que tu ne peux élever ; mais ce qui augmente infiniment la compassion que j'ay pour toy, c'est de voir ce gros dragon à gueule béante qui est prêt à te dévorer ; et dont tu ne peux éviter la fureur que par une prompte fuite. Comme je prends part à tout ce qui te regarde, et que je ne puisse souffrir que mon semblable (une chair noire comme moy) périsse

malheureusement faute de secours, je t'offre ma terre, tu la trouveras assez grande pour t'y établir, assez fertile pour fournir abondamment à tous tes besoins, et enfin assez éloignée pour vivre, en sûreté et hors de la portée de tes ennemis.

L'abénakis donna connoissance de cette parole à son missionnaire et la lui expliqua assez naturellement, la seule chose en quoy il manqua de sincérité fut de luy faire entendre que l'anglois seul estoit représenté par le dragon. Ce missionnaire comptant toujours sur l'ancien attachement de l'abénakis à la nation françoise, crût avoir grand sujet de s'applaudir de voir qu'il paroisoit entrer avec plaisir dans le projet de réponse qu'il lui suggéra d'envoyer aux Renards ; qui estoit de mettre les villages Renards et Abénakis aux deux côtés d'un tableau, dans le haut de ce tableau un crucifix d'où sortissent des rayons éclatans qui répandissent une admirable lumière sur les villages abénahis, et au contraire les villages des Renards couverts d'un nuage obscur qui répandit d'épaisses ténèbres sur toutes leurs terres, ce que l'explication du tableau seroit ; mon frère je te suis fort obligé des sentimens de compassion dont tu es touché à la vue de ma misère ; il est vrai que je la ressens telle que tu te la représente. Je t'avoûray cependant que, si je ne suis pas tout à fait insensible à ma pauvreté, du moins je la souffre patiemment et même avec joye, j'ay le bonheur de vivre icy, avec le françois qui m'a fait

connaître l'auteur de mon être, ce que dois craindre et espérer après cette courte et misérable vie. Je préfère les avantages d'une vie immortelle à toutes les richesses et à tous les plaisirs que tu m'offres. Je ne puis mieux te marquer ma reconnaissance qu'en te priant d'ouvrir les yeux à la lumière que le françois a apportée dans ce pays etc. Ce projet fut donc reçu en apparence avec applaudissement. L'on ne pensa plus qu'aux présens qu'il fallait envoyer en échange de ceux qu'on avoit reçus et à députer des personnes pour les porter. Le tout s'exécuta, mais quel en a été le succès. L'abénakis a-t-il rejeté la parole des renards, les renards ont-ils accepté celle de l'abénakis ? Pourquoi perdre du temps à examiner ce dernier article ? Les hostilités continuelles qui s'exercent depuis plusieurs années entre les françois et les renards font assez sentir que ceux-cy n'ont point été touchés de la parole de l'abénakis supposé même qu'elle leur ait été portée, mais l'abénakis après avoir reçu d'abord la parole des renards, l'a-t-il rejetée dans la suite ? Les faits suivans en feront juger sûrement. Environ deux ans après ces paroles on fut à la veille de voir partir les deux tiers de la nation abénakise pour s'aller réfugier dans le pays des renards, et s'estoit dans le commencement que la guerre s'allumait entre l'abénakis et l'anglois. Le missionnaire inquiet de ce qui se tramait secrettement, en donna promptement avis à feu M. de Vaudreuil alors Gouverneur Général de ce pays, qui para heureusement le coup. Il n'y a pas encore cinq ans que les abénakis renouvelèrent

leur premier projet. Le chef de la mission de St. François ennemy du françois avoit si bien pris ses mesures que ses desseins auroient infailliblement réussi, si Dieu ne l'avoit enlevé de ce monde par une mort également prompte et tragique, je ne sçais qui a donné avis à la Cour de l'union des abénakis avec les renards, j'ignore les traits avec lesquels on a représenté cette union, et les preuves qu'on en a apportées. Tout ce qui est venu à ma connoissance, est que la cour qui n'agit point sans connoissance de cause, sans avoir aucun égard à l'ancien dévouement des abénakis à la nation françoise, sans faire aucun fonds sur ses bienfaits qui vont presque jusqu'à la prodigalité à l'égard de cette nation barbare, a fait deffense de l'employer dans les partis que l'on envoie contre les renards.

Un an après que la parole des renards fut apportée aux abénakis, la dance du calumet parut. On tint pendant un an entier le calumet caché et l'on ne parla point de la dance. Celui qui en estoit chargé avoit sujet d'appréhender que ni l'un ni l'autre ne seroit pas bien reçu, il sçavait que dix-huit ans auparavant il les avoit apportés inutilement sous Le P. Vincent Bigot qui s'opposa fortement et avec succès à ce que l'on reçut ce calumet de dance parce qu'il en connoissoit tous les tenans et tous les aboutissans, il fallut donc choisir un temps favorable, et ce fut lors qu'il

vit que feu M. De Vandrenil avait été informé de toutes ses ménées et après en avoir reçu une bonne mercuriale, il leva le masque et pour se venger et marquer son ressentiment il fit enfin paraître le calumet et la dance. Le missionnaire de St. François qui avait été témoin de ce qui s'étoit passé sous le P. Bigot voyant paroître tout à coup cette dance, surpris de la nouveauté entendit dire à quelques sauvages que des chrétiens ne pouvoient se divertir à ces sortes de jeux ; il s'informa donc avec soin de ce que se pouvoit être, et voicy ce qu'il en apprit :

1°. Que cette dance estoit un vray culte de religion non-seulement parmi les renards, mais encore parmi presque toutes les nations d'en haut : qu'elle s'appelloit la dance du génie ; que l'on ne disoit point danser avec le calumet, mais danser en l'honneur du calumet ; En un mot que c'estoit le Dieu de ces nations.

2°. Que les paroles dont on se sert pour le chant de cette dance sont une invocation du génie.

3°. Que lorsque dans les conseils on fume avec ce calumet, l'homme dont la femme est encinte doit s'abstenir de fumer avec ce calumet, parceque sa femme ne mettroit pas heureusement son fruit au monde, et qu'il périroit infailliblement.

4°. Que l'on se sert de cette dance pour appeller les âmes de ceux contre qui l'on va en guerre, et par ce moyen tuer infailliblement ses ennemis.

5°. Pour se concilier les nations étrangères et ennemies et faire avec eux une bonne paix.

6°. Pour obtenir du beau temps et de la pluie, suivant les besoins de la terre.

7°. Pour avoir un vent favorable dans la navigation.

8°. Que c'estoit enfin un spécifique pour éloigner toute sorte de mal et pour obtenir toute sorte de Bien.

Suivant l'esposé cy-dessus un missionnaire demande s'il peut permettre comme une chose indifférente l'usage de la dance du calumet à ses nouveaux chrétiens. En voicy de quelle manière il expose sa demande : peut-on permettre à de nouveaux chrétiens l'usage d'une chose qui sous l'apparence de chant et de dance est un exercice de religion parmi les peuples idolâtres d'où est apporté ce chant et cette dance : ses raisons de douter sont prises de la nature de la chose même, du caractère de ces nouveaux chrétiens des circonstances, et enfin des suites.

1°. Que cette dance parmy les nations idolâtres soit employée pour toutes les fins marquées cy-dessus, c'est un fait qui se prouve par le témoignage de tous les françois qui ont voyagé dans les pays d'en-haut ; tous nos sauvages l'avoient, et je ne pense pas qu'aucun missionnaire le révoque en doute, mais que les

paroles du chant soient une invocation du génie, c'est ce qu'il n'est pas facile de prouver par un grand nombre de témoins ; parce qu'il faut entendre parfaitement la langue de ces nations pour en pouvoir juger ; et c'est ce dont a assuré autrefois le P. Chardon.

Les abénakis ont demandé cet été à M. le marquis de Beauharnois qu'il leur fût permis de se servir de cette danse ; ils ont employé toute leur éloquence pour luy persuader qu'il ne s'agissoit que d'une bagatelle, mais cependant ils luy ont avoué qu'ils regardoient cette danse comme un pavillon, un étendart, un symbole, ils ont cru faussement surprendre la sagesse de M. le Gouverneur en se servant d'un mot qui pût échapper à sa pénétration, mais la réponse qu'ils en ont reçu les a convaincu qu'on ne le trompoit pas aisément. Qu'on fasse donc attention a la signification du mot de pavillon, d'étendart, de symbole, on connoit assez les sauvages pour sçavoir qu'ils aiment a s'exprimer en termes figurés et qu'ils entendent parfaitement tous les sens des mots qui représentent quelque image à leur esprit. Les abénakis ont reçu des renards la danse du calumet ; cette danse du calumet procure l'union et la paix des nations, l'abénakis veut conserver ce pavillon des renards, il veut donc vivre en bonne intelligence avec les renards. Si cette conséquence est juste, celle-cy le sera-t-elle moins ? La danse du calumet est un culte de religion parmi les renards ; l'abénakis veut conserver cette danse comme un pavillon, comme un étendart, comme un symbole, l'abénakis veut donc au moins

paroître à l'extérieur avoir le Dieu et la religion des renards. Aussi le missionnaire n'a point été surpris lors qu'au retour des abénakis de Montréal déclarant au chef de la conjuration présente que la religion chrétienne et cette dance idolâtrique ne pouvoient subsister ensemble, qu'il falloit choisir l'une ou l'autre, il entendit le sauvage luy répondre froidement et résolument : puisque ces deux choses sont incompatibles, il faut donc retenir préférablement la dance du calumet.

2°. On croit pouvoir dire sans calomnie que les sauvages sont des hommes à peine ébauchés, des hommes très grossiers, livrés à toute la corruption du cœur et abandonnés aux plus épaisses ténèbres de l'esprit, surtout par rapport à ce qui regarde les choses de Dieu ; des hommes par une suite nécessaire superstitieux à l'excès ; Enfin des hommes attachés au-delà de tout ce que l'on peut dire à leurs anciennes coutumes et aux vieilles traditions de leurs pères. Le missionnaire persuadé que la semence de la parole divine ne peut germer ni pousser dans des cœurs ainsi disposés, croit suivant l'ordre que Dieu donna aux fils du prophète, qu'il doit arracher, détruire, dissiper et perdre auparavant que d'édifier et de planter, il imite la sage conduite du laboureur industrieux, et avide d'une abondante récolte. Nous ne voyons point ce laboureur semer indifféremment son grain au

milieu de ces épaisses forêts qui nous environnent, il ne le confie pas même à ces terres plus exposées en apparence aux bénignes influences du soleil lorsqu'il les voit remplies de ronces et de haillis, il commence par abattre, arracher, détruire et dissiper tout ce qui peut s'opposer à sa récolte ; et ensuite, il sème. J. C. qui s'est servi de la parabole du grain de semence qui tombe en différens endroits, n'a pas prétendu donner des leçons aux laboureurs ; l'on estoit de son temps fort instruit de la manière de cultiver la terre ; mais cet Homme Dieu s'est servi d'une chose fort connue pour apprendre aux hommes les dispositions avec lesquelles ils doivent recevoir la parole de Dieu pour qu'elle fructifie. Le missionnaire qui gémit sur le peu de progrès qu'a fait la religion dans la nation abéna-kise depuis environ soixante ans, qui remarque toujours dans cette nation la même fureur pour toutes ses anciennes pratiques, demande s'il peut permettre en conscience une chose nouvelle et qui est sûrement un culte idolâtrique parmi les nations qui ne connoissent point le vray Dieu.

Un des grands obstacles à l'établissement de la religion parmi les sauvages est le rapport, l'union, les entrevues que ceux qui ont embrassé la religion veulent toujours conserver avec les idolâtres. On le souffre, on le tolère. Cependant on ne peut ignorer la défiance expresse : et si souvent réitérée que Dieu faisoit

autrefois à son peuple d'avoir aucune communication et de faire aucune alliance avec les nations voisines qui estoient idolâtres, parceque leur exemple l'entraîneroit infailliblement dans l'idolâtrie. En vain des personnes d'une humeur facile et accommodante répondront que nous ne sommes point juifs et que la loy de Moyse a été détruite par la loy de grâce : Cette réponse ne peut satisfaire que ceux qui ne savent pas de quoy il s'agit. Il n'y a point de catholique pour peu qu'il soit instruit, qui ne sçache que dans la loy de Moyse Dieu fit des loys pour régler les cérémonies, la forme des jugements, et les mœurs : que ces loys qui ordonnoient des cérémonies ont cessé à la mort du fils de Dieu ; parceque ces cérémonies n'estoient que les ombres et la figure de ce sacrifice qui a consommé l'ouvrage de notre salut ; et que les loys qui prescrivoient la forme des jugements ont aussy fini, parceque la rigueur de ce premier testament ne se pouvoit accorder avec la grâce du nouveau ; mais que les loys qui ne régloient que les mœurs, n'ont point été abolies, et qu'elles n'obligent pas moins sous la loy de grâce que sous la loy de Moyse, parce que le Dieu est toujours Dieu et le mal toujours mal. Dieu pour préserver de l'idolâtrie un peuple qui jusqu'alors n'y avoit guères été sujet lui deffend tout commerce avec les nations voisines idolâtres ; un missionnaire défend à ses néophytes de prendre de nouvelles coutumes qui sont idolâtriques parmi les nations idolâtres, ou est le mal ? L'Eglise catholique a en horreur tout ce qui ressent le judaïsme ; mais cette même Eglise deffend

avec soin à ses'enfants de lire les livres des hérétiques de se trouver à leurs assemblées et de s'allier avec eux, parce qu'elle prévoit que par ce moyen ils perdroyent bientôt leur foy, cette sage précaution de l'Eglise n'est-elle pas fondée sur la loy de Moyse. Que penserait-on panny nous d'un homme qui ayant de fréquens entretiens avec des hérétiques assisteroit souvent à leur prêche, et qui feroit de tems en tems la scène avec eux. Ces hommes d'un caractère facile et accommodant le jugeroient-ils assez bon catholique pour le recevoir aux sacrements sur la parole qu'il leur donneroit qu'il ne pense point de mal à tout cela, et qu'il n'en agit de la sorte que pour son plaisir et par pure curiosité. Mais que penseroit-on d'un homme qui après avoir fait abjuration du calvinisme continueroit à faire ce que l'on vient de dire du catholique ? l'application est aisée à faire.

§°. La légèreté et l'inconstance des sauvages ; leur éducation qui les rend ennemis du travail, et de toute gêne et contrainte, l'amour de l'indépendance et de la liberté, la dissolution dans la jeunesse, l'infidélité dans les mariages, leur intempérance et leurs excès dans la boisson, tous ces défauts ne sont que des vices de l'homme ; l'évangile a des remèdes infailibles pour les corriger, comme elles les corrige effectivement dans toutes les autres nations du monde qui croyent à l'évangile ; mais voicy une playe d'une nature

particulière ce qui est propre de tous les sauvages ; c'est de faire passer ce même évangile par le tamis des conseils. Accoutumés dans leurs moindres affaires à tenir des conseils pour en délibérer, ils font la même chose par rapport à la parole de Dieu qu'on leur annonce, s'ils entendent parler le missionnaire sur une vertu particulière dont il démontre la nécessité ; un sauvage dira bientôt après dans sa cabane ou dans une assemblée que ce que l'on a entendu dans l'église est à la vérité bien beau, mais que sûrement Dieu ne demande pas cela des sauvages ; s'ils entendent déclamer fortement contre quelques vices, quelqu'un apportera bientôt le correctif et dira : oh ! à coup sûr Dieu ne nous demandera pas compte de cela et il ne nous jugera pas là-dessus : sûrement Dieu ne damnera pas un sauvage pour telle chose. L'arrêt est prononcé, c'est un ancien qui a parlé ; la sentence est en dernier ressort et sans appel : le missionnaire à beau tonner dans son Eglise, et protester qu'il annonce la parole de Dieu toute pure ; les anti-prédicateurs semblables aux vénérables magistrats de nos parlemens qui sont insensibles aux injures des personnes à qui ils viennent de faire perdre le procez, laissent crier le missionnaire et ne demordent point de ce qu'ils ont avancé. Quels sentimens de pitié et d'indignation n'exciteroit pas dans le cœur d'un homme sensé, la vue d'un de nos dogistes qui après avoir mandié toute la journée son pain de porte en porte et s'estre contenté des restes d'un petit enfant ; qui s'érige tout à coup en docteur et décide les cas les

plus difficiles. Voilà ce dont un pauvre missionnaire est souvent témoin il a pour le moins autant à combattre les discours qu'on tient contre la parole de Dieu, qu'il a à se recrier contre la dépravation des mœurs.

L'année dernière se tint dans cette mission un célèbre conseil dont le but estoit de se soustraire entièrement au missionnaire. L'on proposa qu'il estoit à propos de choisir deux ou trois sauvages qui reconnus pour gens prudens fussent établis par les chefs pour veiller à ce que le bon ordre fut gardé dans cette mission ; que lorsqu'ils auroient été revêtus de leur charge, l'on ne pourroit plus les déposer, et qu'ils jugeroient indépendamment du missionnaire de ce qu'il faudroit permettre ou deffendre. Par bonheur un chef sur la religion duquel je crois qu'on peut compter appercevant qu'une telle création d'office pourroit avoir de mauvaises suites en donna avis au missionnaire et l'on vint à bout de rompre ce projet par l'union des quatre chefs, il ne fut pas difficile de leur faire comprendre que s'ils consentoient à la création de ces nouvelles charges, ils n'auroient plus que le nom des chefs et que toute leur autorité seroit détruite.

Cette année nos chefs ont été dispersés en différens endroits : deux sont allez porter des paroles aux aniers, un autre aux misisakis, pendant leur absence nos jeunes gens soutenus de leurs partisans ont gagné le jeune chef qui restoit, ils l'ont surpris et par leurs

belles paroles et par la flattense espérance qu'il seroit comme seul chef dans cette mission par le parfait dévouement que la jeunesse auroit pour luy, la tentation estoit trop forte pour qu'un sauvage y put résister.

Le missionnaire peut assurer avec sûreté que tous ceux qui sont les plus déclarés pour cette dance, les uns sont très corrompus dans leurs mœurs, les autres n'ont point de religion et qu'aucun d'eux n'est attaché au françois, quand bien même cette dance n'auroit point d'autres inconvénients que toutes les autres dances devoit-on la tolérer dans ces circonstances ?

Mais les abénakis doivent avoir quitté toutes leurs superstitions depuis soixante ans qu'ils ont embrassé le christianisme ?

Ah ! plutôt à Dieu, que chaque année ne nous donnât pas des preuves qui ne sont que trop convaincantes du contraire.

Un sauvage vint ce printemps icy, il y apporta une parole de la part de quelques sauvages d'orange appréhendant qu'on ne luy accordât pas ce qu'il demandoit, il dit que ceux de la part de qui il venoit menaçoient d'envoyer une médecine sur le village de St. François, et qu'on y verrait bientôt un grand nombre de morts, si l'on ne les écoutoit pas, je ne sçais s'il y eut une seule personne qui ne fut effrayé de la menace, mais je sçais bien que quoy que l'on accordât ce que l'on demandoit, plusieurs se retirèrent

dans le bois sous d'autres prétextes ; que d'autres obligèrent certaines personnes de sortir de leur cabane quoy que parens et qu'ils les y eussent reçus volontiers quelques jours auparavant, et qu'enfin tous croyoient que la médecine de ces idolâtres d'orange causeroit infailliblement quelque grand malheur. Le missionnaire ne demande qu'une grâce, qu'on le laisse travailler a détruire les anciennes superstitions propres de cette nation et qu'on ne l'oblige pas a en recevoir de nouvelles ; surtout dans un temps où l'on apprend icy avec douleur que l'on ne voit plus que deux choses parmi nos sauvages qui sont du côté de l'anglois, l'ivrognerie et toutes sortes de jonglerie. Le missionnaire de NanrantsSak mande que deux sauvages qu'il nomme font plus de mal dans ce pays là que dix missionnaires zélés n'y pourroient faire de bien.

4°. Je ne me prévandray point du témoignage des messieurs du Séminaire de St. Sulpice qui ont soin de la mission du lac des Deux-Montagnes, n'y de celui de nos pères qui demeurent au Sault ; les uns et les autres s'accordent parfaitement sur ce chapitre, ils n'attribuent point à d'autre cause la décadence du christianisme dans leurs missions, ces témoignages cependant pourroient faire impression ; mais voicy, ce me semble quelque chose de plus fort.

Si l'on accorde à nos sauvages l'usage de la dance du calumet sous prétexte qu'il n'y a aucun danger

pour l'idolâtrie, je soutiens que par là même l'on introduit dans cette mission non seulement toutes les superstitions des peuples idolâtres mais encore toutes celles qu'on estoit venu à bout de détruire ; et en voicy la preuve qui est fort naturelle. Nos sauvages ont une parfaite connoissance de toutes les choses pour lesquelles les nations idolâtres employent la dance du calumet, ils savent que c'est le Dieu de ces peuples ; on la leur permet cependant cette dance, parcequ'ils assurent qu'ils n'y entendent point de mal, et qu'ils ne s'en servent que pour leur plaisir ; ils pourroient tenir le même langage pour faire revenir les festins à tout manger et toutes les autres superstitions qu'il est inutile et qu'il seroit trop long de détailler. Nous avouons diroient-ils que toutes ces actions sont idolâtriques parmi les peuples qui ne connoissent point Dieu ; mais il n'y a aucun danger et pour nous qui sommes chrétiens ; car enfin toutes ces choses ne sont pas plus idolâtriques en elles mêmes que ne l'est la dance du calumet ; l'on nous permet celle-cy pourquoy nous deffendre les autres ? quelle réponse ? pour moy j'avoue que je n'en vois point. Cependant une mission se remplit de superstitions et d'idolâtrie.

Je sçais que l'esprit de la plus part des gens se renotte ; ils ne peuvent concevoir que des jeux des dances des festins puissent être des actions idolâtriques, delà cette liberté de blâmer la conduite

du missionnaire, etc., mais l'esprit du missionnaire ne se renotte pas moins à la vue de leur témérité et de leur ignorance. Ces personnes devoient sçavoir que la première idolâtrie des juifs lorsqu'ils se furent fait un Dieu, c'estait le veau d'or qui consista en festins, en chants et en dances. *Sedit populus manducare et bibere et surrexerunt ludere*. St. Paul dans sa première épître aux Cor. c. 10, explique ainsi ces paroles : *neq : idolatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis quemadmodum Scriptum est : sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.*

Mais j'entends quelqu'un murmurer de ce que je tronque le passage du chapitre de l'Exode, et que je supprime les paroles qui précèdent, les voicy : *Surgentesq ; manè obtulerunt holocausta et hostias pacificas, &c.*, c'est, me dit on, dans ces paroles précédentes, et non pas dans les suivantes, que l'idolâtrie consiste.

J'avoue que je ne m'attendois pas à ce reproche ; et je ne sçache pas qu'on se soit jamais avisé de le faire à St. Paul car il l'a tronqué comme moy, ou plutôt je le cite à son exemple comme la chose en quoy il fait consister l'idolâtrie. Ce qui est beaucoup plus sensible dans les sacrifices que les idolâtres de ce pays offrent à leurs génies. On ne voit point ces génies, comme on voyoit le veau d'or. Les Israélites veulent adorer le veau d'or, que font-ils pour cela, ils tuent des animaux, i's les font cuire, ils les présentent devant le nouveau Dieu qui est visible et pour consommer le sacrifice ils mangent les viandes qu'ils

ont offertes et ensuite chantent et dansent à l'exemple des Egyptiens chez qui ils avaient vu pratiquer ce culte idolatrique. Nos sauvages voulant obtenir quelque grâce de leur génie ; tuent des animaux, les font cuire, les présentent en esprit à des génies qui ne se voyent qu'en Esprit à cette offrande et ne les voyant point consomment le sacrifice en mangeant les viandes, et en chantant et en dansant. De sorte que faire cuire ses viandes, les présenter, les consumer, danser et chanter tout cela n'est qu'une même action qui fait le sacrifice.

S'il y avoit parmi les chrétiens des fauteurs de la dance du calumet, ils ne pourroient se retrancher que sur la protestation que font les sauvages qu'ils n'y entendent point de mal, les faits suivans vont renverser ce dernier retranchement.

1er fait. Celui qui apporta il y a environ quinze ans cette dance fit entendre qu'en la recevant l'on se mettoit a couvert de toutes les funestes suites de la guerre, et qu'en la rejettant l'on seroit infailliblement détruit par les ennemis. Dans toutes les tentatives que l'on a faites depuis ce temps-là pour établir cette dance dans cette mission on a entendu cent fois proférer ces paroles par les fauteurs de cette dance : nous sommes morts, l'on nous tue ; on nous ôte le

seul moyen que nous ayons de nous conserver ; ces paroles ont été entendues par le missionnaire proférées à l'Issue de la messe par un ancien au milieu du village.

2ème fait. Un abénakis distingué dans sa nation par ses exploits et principal fauteur de cette dance désespérant de l'établir par son crédit à Saint François se retire comme par dépit du côté de la baye dans les pays d'en-haut : Il tombe malade, se sentant à l'extrémité, il fait appeler le P. Chardon ; il se confesse, ce n'estoit pas un saint, mais rien ne l'inquiette plus dans l'état où il se trouve que tout ce qu'il a fait pour faire recevoir à St. François cette dance dont il avoue connaitre tout le mal, et prie son confesseur de donner avis au missionnaire de St. François de la douleur qu'il ressent du mal qu'il a fait dans sa mission, et qu'il le répare comme il peut à la mort.

3ème fait. L'on a entendu dans cette mission les jeunes gens se disposant à cette dance dire à ceux qui les avertissoient de ne le pas faire : pourquoy voulez-vous nous empêcher de faire ce que nous faisons, c'est comme si nous faisons une procession du St. Sacrement.

4ème fait. L'on apporta encore icy il y a deux ans les plumes du calumet, on les distribua en secret à toutes les cabanes de cette mission, pour les recevoir,

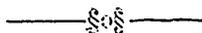
l'on choisit les personnes de chaque cabane sur qui l'on pouvoit compter, l'on s'adressa à une nouvelle baptisée d'orange : En vain on lui représenta que ces plumes estoient regnes dans toutes les cabanes, que la sienne périroit infailliblement si elle ne recevoit pas cette plume ; elle persista à dire qu'en se faisant baptiser elle avoit renoncé à toutes les superstitions des sauvages, et cette bonne femme, qui n'est pas encore arrivée à l'âge décrépit (elle peut avoir 45 ans) lorsque son missionnaire luy donne quelques avis, sçait bien luy répondre qu'il n'y a que sa cabane dans la mission ou l'on ne souffre point d'Idolatrie.

5ème fait. Le chef dont j'ay parlé qui périt si misérablement il y a 3 ou 4 ans ; auparavant que d'aller en chasse pour la dernière fois, remit entre les mains de sa niesse, les plumes du calumet en luy recommandant de les bien conserver dans sa cassette comme l'unique ressource du village et un moyen infaillible de le conserver. La niesse obéit à son oncle. Quelques temps après elle tomba malade, se voyant près de mourir, elle appelle son missionnaire, et luy déclare la faute qu'elle a faite de se charger d'une chose si abominable et qu'on regardoit comme le Dieu protestant du village.

La dance du calumet estant telle qu'on vient de la faire voir ; les chrétiens qui l'ont regne estant tels

qu'on les a dépeints ; les circonstances ne manquant que d'autres faits assez détaillés pour en faire voir toute la grieveté ; les suites estant nécessaires et enfin les abénakis conservent cette dance dans les mêmes vues et dans les mêmes idées qu'elle a été établie, ou du moins qu'elle est employée chez les nations idolâtres, peut-elle être autorisée, permise ou soufferte ?

DES DANCES EN GNRAL





SOUVENIRS DE MA PAROISSE NATALE.

SAINT THOMAS DE LA CÔTE DU SUD.

Chers souvenirs de mon enfance
Apparaissez.
Il semble que dans l'espérance
Vous me berceez,
Quand en passant dessus mon âme
Si mollement.
Vous l'entrez comme un dictame,
Si doucement.

O chansons de ma mère,
Recits de mes aïeux,
Histoires du grand-père
Contes des vieux
Revenez tous je vous appelle... !
J. C. T..

DÉDICACE

A LA MÉMOIRE DE MON VIEUX CURÉ, FEU MESSIRE

JEAN LOUIS BEAUBIEN.

O mon bon vieux curé!—car tu m'entends, sans doute, du séjour de bonheur où t'ont conduit tes vertus—ô mon vieux curé! quand l'idée me vint d'écrire cette petite légende, tu vivais encore, entouré du respect et de l'amour de tes nombreux paroissiens..

Aujourd'hui tu n'es plus de ce monde ; la tombe s'est fermée sur tes cheveux blancs..

J'avais résolu de te faire l'hommage de ce modeste travail ; mais j'ai trop tardé pour cela : la mort a marché plus vite que ma plume, et c'est sur ta tombe que je viens déposer ce faible tribut de reconnaissance que j'aurais été si heureux d'offrir à toi vivant.

Pendant quarante ans tu as présidé aux destinées spirituelles de la paroisse de St. Thomas ; pendant quarante ans, tes mains ont régénéré les nouveaux-venus, béni les partants ; pendant quarante ans, ta bouche a pardonné à tous ceux que j'ai connus et aimés. C'est au milieu des roses des berceaux et des cyprès des tombes de deux générations que ton image m'apparaît, quand, à la lueur du feu du foyer, je rêve le soir aux choses qui ne sont plus.

Accepte, ô mon vieux curé, ce témoignage tardif mais sincère de respect d'un de tes enfants ; accepte-le en souvenir du jour où tu versais sur mon front l'eau sacrée du baptême, en souvenir du beau jour de ma première communion.

Du haut du Ciel où tu veilles encore sur les destinées des enfants de St. Thomas, daigne continuer auprès de moi la mission d'ange protecteur que tu remplissais, avec tant de sollicitude, sur la terre.

LA VIEILLE EGLISE.

Si jamais il vous arrive, dans une de vos excursions nautiques, de cotoyer, à marée haute, le rivage du St. Laurent vis-à-vis la paroisse de St. Thomas, vous appercevrez de loin, près de l'embouchure d'une modeste petite rivière appelée la *Rivière-à-la-Caille*, une masse blanchâtre ressemblant à un monceau d'os calcinés que le reflux aurait jetés sur le rivage.

A mesure que vous approcherez, cet amas revêtira des formes plus distinctes et vous arriverez devant des pans de murailles éparpillés dans un rayon d'une quarantaine de pieds seulement.

Si vous êtes étranger à la paroisse, il ne vous sera pas facile d'expliquer la présence de ces débris de murs, dans ce lieu baigné deux fois par jour par les flots du fleuve et distant de plus d'un mille des plus proches habitations.

Voulez-vous avoir le mot de l'énigme ? Questionnez le premier petit écumeur de mer que vous rencontrerez sur le rivage ; il vous dira :—c'est la *Vieille Eglise*, monsieur.

Ces vieux quartiers de murs, que le temps et le flot n'ont pu démolir, sont-en effet les ruines d'une église.

Il n'y a pas, dans toute la paroisse de St. Thomas, un seul chasseur, un seul pêcheur qui n'ait lié une connaissance intime avec ces ruines éparses auxquelles on a conservé, bien pieusement, le nom de *Vieille Eglise*.

Lorsque le vent de Nord-Est, soufflant avec violence, fait monthonner la mer, c'est derrière ces débris d'un autre siècle que le chasseur attend, l'œil au guet, le doigt sur la détente, que les *campes* de canards et de sarcelles, poussés par le reflux vers le rivage, arrivent à la portée de son fusil.

C'est là que, par un beau soir d'automne, le patient pêcheur attend, à côté d'un bon feu de copeaux du rivage, que les flots de la marée montante viennent baigner les pierres de la *Vieille Eglise*, sur lesquelles il établit ses quartiers de pêche.

C'est autour de ces ruines que j'allais, enfant et jeune écolier, folâtrer avec mes petits camarades lorsqu'arrivaient ces jours tant désirés des vacances. C'est sur ce pan de muraille à moitié ensablé que nous nous rangions *en oignons*, lorsque le conteur de la bande interrompait nos courses sur le sable par l'annonce d'un nouveau conte appris, la veille, d'un mendiant.

C'est encore là que, plus tard, à l'âge où la passion des jeux d'enfance fait place au désir d'apprendre

j'écoutais, avec l'avidité du jeune âge, l'histoire de ces vénérables ruines racontée par mon père.

Ah ! c'est que, voyez-vous, pour moi, ces vieilles ruines ont plus d'un attrait, à part de l'attrait religieux qui s'attache à toute ruine et surtout aux ruines d'un temple du vrai Dieu ; c'est que la vieille église était construite sur une terre propriété de mes ancêtres maternels ; c'est que cette terre est devenue depuis le *bien paternel* ; c'est que ces ruines sont celles de l'église où mes aïeux ont été baptisés et mariés, où leurs restes mortels ont été reçus par le clergé et le peuple avant de retourner à la terre. C'est que ces vieilles ruines ont été depuis qu'elles sont ruines, réunies à la terre de la famille ; que ces ruines, enfin, sont *nos ruines*.

*

Il y a de cela près de deux siècles, le 24 août de l'année 1679, au lieu même où gisent ces précieuses reliques du bon vieux temps, les habitants de la paroisse alors très petite de St. Thomas de la Pointe-à-la-Caille (*), célébraient en un même jour deux grandes fêtes : c'étaient l'arrivée, tant et depuis si

(*) La paroisse de St. Thomas a emprunté la dernière partie de son nom à la pointe sur laquelle était bâtie la *Vieille Eglise*.

longtemps désirée, d'un missionnaire résident et la bénédiction d'une nouvelle chapelle de pierre, achevée depuis peu et qui avait coûté bien des sueurs, bien des sacrifices aux pauvres colons.

Comme ils étaient joyeux ces braves enfants de la France devenus enfants des bois ! Avec quels transports de bonheur ils serraient dans leurs mains endurcies par les travaux du défrichement les mains du prêtre que leur envoyait la Providence !

Toute la population de l'endroit, hommes, femmes et enfants était réunie dans la petite église dont le clocher, tout pavoisé aux couleurs de la France, dépassait à peine la cime des arbres environnants.

Comme il devait être touchant le spectacle que présentait l'intérieur de la petite église ! Comme ils priaient avec ardeur ces pauvres exilés de la terre natale !

La cérémonie de la bénédiction solennelle de l'Eglise fut suivie d'une touchante fête de famille : c'était le baptême du premier enfant du donateur du terrain de l'Eglise, Sieur Guillaume Fournier, dont l'épouse, dame Françoise Hébert était la fille de la première française veuve en Canada. Ainsi, c'est dans la pauvre chapelle de St. Thomas de la Pointe-à-la-Caille qu'a été baptisée la petite fille de la hardie aventurière qui osa, la première, franchir le grand océan pour venir habiter les solitudes du Canada.

Après le baptême, le nouveau missionnaire, M. l'abbé Morel, et tous les colons de l'endroit au nombre d'environ une vingtaine, furent invités par l'heureux père de famille, à un dîner donné sous les rameaux des grands érables qui encadraient la coquette petite chapelle dans leur réseau de feuillage. On causa de la France, des parents et des amis restés *là-bas*. On chanta les larmes aux yeux les vieilles chansons de la Normandie et de la Bretagne. Une formidable décharge de mousquetterie, répétée au loin par les échos de la forêt, couronna selon l'usage du temps le frugal banquet.

Le soir de ce beau jour du 24 Août, le nouveau curé invita à son tour ses paroissiens à venir faire le *petit bout* de veillée à son presbytère, et la prière du soir, faite en commun, vint clore religieusement cette fête si religieusement commencée.

*

S'il était donné aujourd'hui à un des braves convives de Guillaume Fournier de sortir de sa tombe, quasi bi-séculaire, et de revenir visiter la Pointe-à-la-Caille, il ne lui serait pas très facile de retrouver l'emplacement de la petite église bénie par M. l'abbé Morel. Quelles transformations ! quels changements depuis le jour où les bons colons de St. Thomas, assis à la table du généreux donateur du terrain de l'église,

s'entretenaient familièrement avec leur nouveau missionnaire de la vieille et de la nouvelle France.

Alors la forêt dominait encore en maîtresse sur la Pointe-à-la-Caille et à peine apercevait-on, de ci de là, de petites brèches faites par la hache du colon dans les rangs serrés des érables, des épinettes et des pins.

Aujourd'hui la forêt a disparu et la charrue sillonne paisiblement ces lieux où, il y a deux siècles, le sauvage farouche, un genou sur la poitrine de son ennemi vaincu, lui enlevait la chevelure. Aujourd'hui, un guerrier iroquois chercherait en vain, à plus d'un mille à la ronde, un arbre derrière lequel il put se mettre en embuscade.

La Rivière-à-la-Caille qui, alors, charroyait à plein lit l'eau rougeâtre de la forêt, n'est plus maintenant qu'un petit ruisseau qui, en été, traîne péniblement vers le fleuve ses eaux bourbeuses et ne sort de sa léthargie qu'au printemps ou à l'époque des grandes pluies d'automne. La Rivière-à-la-Caille a été, comme bien d'autres cours d'eau, victime du déboisement.

*

Près d'un siècle après la bénédiction du premier sanctuaire élevé à Dieu sur la Pointe-à-la-Caille, St. Thomas présentait l'aspect d'une petite colonie en pleine prospérité. De jolies maisonnettes avaient succédé aux cabanes de bois rond ; de beaux champs

s'étendaient le long du fleuve, depuis l'embouchure de la Rivière-à-la-Caille, jusqu'à l'embouchure de la Rivière du Sud, et la petite église, naguère isolée, était maintenant le centre d'un beau village à la physionomie riante et heureuse.

La population de la paroisse s'était aussi considérablement accrue, et on reconnut bientôt la nécessité de bâtir une nouvelle église plus vaste et plus spacieuse. Pour des raisons que nous allons voir, les colons décidèrent d'un commun accord de ne pas rebâtir le nouveau temple sur le terrain de l'ancien et choisirent l'emplacement même qu'occupe aujourd'hui, sur les bords de la *Rivière du Sud*, la belle et vaste église de St. Thomas, à un mille environ de la Pointe-à-la-Caille.

La raison du déplacement de l'église paroissiale tenait à un fait dont on n'avait pas assez tenu compte dans le choix premier d'un site, savoir, au travail irrégulier mais constant que les grandes eaux du fleuve opèrent chaque année sur ses bords dans cet endroit.

En effet, chaque printemps, et l'automne à l'époque des grandes marées accompagnées de tempêtes, des portions notables des escarpements de la côte sont enlevées pour aller se déposer sur les vastes battures du voisinage. Voilà comment les débris bouleversés de la Vieille Eglise, bâtie à une distance considérable

des hautes eaux, se trouvent maintenant baignés deux fois par jour par la marée.

Lorsque la nouvelle église fut terminée, le curé de la paroisse transporta ses pénates à son nouveau presbytère et on laissa au temps, qui ronge tout, le soin de détruire à sa guise la *Vieille Eglise*, dont, par respect, pas une pierre ne fut dérangée par les pieux habitants.

*

Vers 1770, le village entier avait disparu, et la Pointe-à-la-Caille était de nouveau devenue déserte ; il n'y restait plus qu'une seule maison, laissée là comme pour servir de garde d'honneur à la *Vieille Eglise*. Tous les colons avaient transporté leurs foyers au haut de leurs terres, tant pour se rapprocher de la nouvelle église que pour pouvoir continuer, avec plus de facilité, leurs travaux de défrichements dont le théâtre s'éloignait de plus en plus du St. Laurent.

Bientôt la garde d'honneur disparut à son tour et la vieille et vénérable maison resta seule sur la rive déserte.

Bien des années passèrent encore sur les murs de la *Vieille Eglise* sans les entamer, jusqu'à ce que le

flot du St. Laurent entreprit l'œuvre de destruction que cent cinquante ans n'avaient pu opérer. A force de ronger la falaise, le flot était arrivé, petit à petit, jusqu'à l'endroit où étaient jetées les fondations de l'église.

En 1837, année mémorable sous bien d'autres rapports, le pan gauche s'éboula entraînant dans sa chute le rond point et la façade. Quelques années plus tard, le fleuve, jaloux de voir le pan droit encore debout et qui semblait le défier, fit un dernier effort et en sapa si bien les bases qu'il ne tarda pas, lui aussi, à tomber du haut de la falaise sur le rivage.

On voit maintenant que ce n'est pas sans raison que les colons de St. Thomas avaient renoncé, bien à contre-cœur sans doute, à bâtir leur nouvelle église sur le terrain de l'ancienne ; car dans l'espace d'un siècle, pas moins de quinze arpents de côtes avaient été dévorées par le flot du fleuve géant.

Les cultivateurs des environs avaient suivi avec intérêt les différentes péripéties de cet assaut désespéré livré par les eaux du St. Laurent à la *Vieille Eglise*. J'ai connu particulièrement un vieillard qui venait tous les printemps visiter sa *vieille*, comme il l'appelait, et qui, après avoir scrupuleusement examiné les ravages du flot, disait en toisant la distance

qui séparait l'église du rivage : " Je ne sais lequel, de moi ou d'elle fera le premier la culbute. " Le vieillard a survécu, mais de quelques mois seulement, à la chute du dernier pan de muraille.

Chose étonnante, le flot rongeur, satisfait sans doute de son triomphe, a cessé, depuis, d'attaquer la falaise à cet endroit, pendant qu'il continue ses ravages sur les autres points du rivage.

*

Les personnes qui n'ont jamais suivi de près les envahissements du flot du St. Laurent au détriment des champs des cultivateurs du littoral, en certains endroits, peuvent difficilement s'en faire une idée.

Tous les ans le lit du grand fleuve s'élargit de quelques pieds par les éboulis de la falaise et en certains endroits, plus exposés à l'action de la mer, on voit quelques fois des masses entières de terrain s'effondrer le printemps à l'époque des grandes mers des syzigies.

Des deux côtés du fleuve on remarque sur les côtes, de distance en distance, les vestiges de ces empiétements que les navigateurs appellent des

écorchis, quand la côte élevée montre au loin ses flancs bouleversés par les grandes eaux.

D'autre part, ces terres ainsi prises aux falaises, se déposent sur les hauts fonds du fleuve, soulevant, par cette opération de colmatage, les immenses battures sur lesquelles croissent les herbes marines qui attirent vers le bas du fleuve ces innombrables volées d'outardes, de bernèches et de canards qui s'y donnent rendez-vous.

II

LE VIEUX CIMETIÈRE.

Sous la garde de la *Vieille Eglise*, restait, à l'époque du changement signalé, le *Vieux cimetière*.

J'aime, malgré tout ce qu'on puisse dire, j'aime ces cimetières autour des églises. C'est si beau, si naturel, si catholique, de mettre à côté du *lieu de prière* le *champ du repos* !

Entre le rivage et l'église était donc l'ancien cimetière, qu'on ne se proposait de relever que lorsque les empiétements du fleuve y forceraient. On se disait : " Qui sait ? L'éboulis ne s'étendra peut-être jamais jusque là et tant que l'église et le cimetière ne seront point attaqués, pourquoi les déranger. Nous irons-là de temps à autre ; il sera toujours temps de déménager ces pauvres morts, quand il y aura du danger pour eux de se voir troublés dans leur repos."

A peine quelques années s'étaient écoulées depuis le changement d'église, quand arriva l'événement que je vais faire connaître. Je l'ai entendu plusieurs fois raconter dans mon enfance ; ce récit faisait chaque fois une profonde impression sur ma jeune imagination.

On était au printemps. Le vent de Nord-Est avait soufflé pendant plusieurs jours avec fureur. Le temps avait été gris et froid, et la giboulée avait, pendant plusieurs jours, presque empêché les gens de sortir.

Une après-midi que le temps s'était un peu remis, un de mes aïeux eût l'idée d'aller reconnaître quel avait été l'effet de la tempête sur la falaise, ou, pour me servir d'une expression consacrée, d'aller *faire un tour à l'écore*.

Voulant se donner la jouissance d'un compagnon d'excursion, il se rendit chez le voisin et tous deux se dirigèrent vers le rivage. Arrivés sur le bord de la falaise, ils crurent remarquer que le flot n'avait pas, après tout, fait tant de ravages, et ils descendirent sur la batture, comme cela se fait toujours, pour examiner le rapport de la marée.

Les deux vieux amis marchaient tranquillement en suivant le pied de la falaise, examinant les bois de

rapport et autres objets déposés par le flot maintenant retiré. Ils allaient ainsi, se dirigeant, sans faire attention à la route, vers le lieu où la vieille église élevait son clocher si connu, lorsque l'un d'eux remarqua, au milieu des joncs et des bois du rapport, un objet que tous deux reconnurent aussitôt pour un morceau de cercueil. Levant alors la tête du côté de la vieille église, ils s'aperçurent que les eaux avaient, en cet endroit, fait une énorme entame à la côte et, pas bien loin d'eux, flottait au vent quelque chose de blanc qui semblait sortir du sein même de la falaise.

Ils s'approchèrent résolument, bien que non sans quelque peur, de l'endroit ainsi indiqué à leur attention.

Le flot du fleuve avait poussé une pointe vers la vieille église et venait d'atteindre le vieux cimetière. Le dernier cercueil déposé dans la dernière tombe avait été en partie brisé ; il sortait à moitié de la falaise et le cadavre qu'il contenait, encore en son entier, laissait passer un bras, couvert d'un morceau de linceul maculé, qui se balançait au souffle de la brise comme pour faire un appel aux vivants.

Les deux vieux examinèrent avec respect ces restes d'une ancienne connaissance, puis, se mettant à genoux sur le sable, ils récitèrent le *De profundis*

et dirent un chapelet pour les *morts du vieux cimetière*.

Ces prières s'élevaient vers le ciel au moment où le jour tombait ; il faisait déjà presque nuit quand les deux amis atteignirent leurs demeures, où ils racontèrent ce qui leur était arrivé.

Il se fit comme un pèlerinage vers le vieux cimetière, pour y contempler ce que les deux vieux avaient vu. On enleva le cadavre qui fut déposé de suite, dans un cercueil neuf, au nouveau champ de paix.

Dans le cours de l'année on opéra le déménagement des habitants du *vieux cimetière*.

III

LA CHAPELLE DU ROCHER.

Par un beau jour d'été du commencement du dix-huitième siècle, deux navires marchands, portant pavillon français, s'éloignaient lentement et comme à regret des côtes de la Normandie et gagnaient la pleine mer.

Ces deux navires étaient en destination de la Nouvelle-France. Deux familles bretonnes, dont le fils aîné de l'une était fiancé à la fille aînée de l'autre, avaient pris passage sur chacun des deux navires.

La traversée fut assez heureuse, mais, à leur entrée dans le Golfe St. Laurent, les deux navires, qui avaient vogué tout le temps presque bord à bord, furent assaillis par une violente tempête qui les sépara l'un de l'autre.

Quelques semaines après, un des navires, faisant

eau, venait jeter l'ancre à quelques ençâblures de la Pointe-à-la-Caille et y débarquait ses passagers.

Ce navire était celui qui avait à son bord la famille de la fiancée.

Les passagers, en mettant pied à terre, allèrent s'agenouiller pieusement au pied du modeste sanctuaire de la Pointe-à-la-Caille, pour remercier Dieu de les avoir sauvé du naufrage et prier celle que les marins appellent à si juste titre " l'étoile de la mer " pour le retour de leurs compagnons.

Les nouveaux colons furent reçus à bras ouverts par les habitants de St. Thomas, qui fêtèrent leur arrivée avec les mêmes transports de joie qu'un exilé fête le bienheureux messenger qui lui apporte des nouvelles de la terre natale.

La famille bretonne demeura quelque temps dans l'endroit pour se reposer des fatigues du long voyage qu'elle venait de faire. Elle consacra les premiers jours qui suivirent son arrivée à faire des excursions dans les environs à fin de se familiariser avec le pays.

Dans une de ces courses d'exploration dirigée dans l'intérieur des terres, les excursionnistes arrivèrent tout à coup en face d'un rocher abrupte et affectant les formes d'une pyramide tronquée, qui s'élevait sur les bords de la Rivière du Sud à moins d'une lieue du village ; ses flancs dénudés tranchaient sur le fond vert de la forêt. alors dans toute sa splendeur.

— Quel bel endroit pour une chapelle votive, s'écria tout-à-coup la pauvre fiancée qui, tout entière à ses tristes pressentiments, roulait déjà dans son esprit des idées de sacrifice.

La famille bretonne prolongea encore quelque temps son séjour dans la petite colonie, puis elle partit, en chaloupe, pour Québec, lieu de sa destination, au grand regret des hospitaliers habitants de la Pointe-à-la-Caille qui auraient voulu la garder au milieu d'eux. Avant de s'embarquer, la famille était allée se prosterner une dernière fois aux pieds de la statue de la Vierge, pour lui demander sa protection pour ses membres et prier aussi pour les absents dont on n'avait regu encore aucune nouvelle. La jeune fiancée avait comme un pressentiment de malheur et sa tristesse s'ajoutait aux qualités du cœur, de l'esprit et de la personne qui la distinguaient, pour la rendre un objet d'intérêt à tous ceux qui l'avaient connue durant son séjour au village de la Pointe-à-la-Caille.

Les habitants du village et quelques familles du reste de la paroisse s'étaient jointes à la famille bretonne dans cette pieuse prière. Au sortir de l'église, tous l'accompagnèrent au rivage où les attendaient l'embarcation, pour lui souhaiter, avec un bon voyage, le retour prochain des amis absents.

Dans ces adieux de ces nouvelles connaissances, en peu de temps devenues si intimes, la jeune fiancée mettait une chaleur mêlée d'une douce mélancolie qui frappa tout le monde : à toutes les consolations que

lui offraient les femmes et les jeunes filles de la paroisse, elle répondait : “ Ah ! je suis résignée ; je reviendrai avant longtemps ; au revoir mes amis.”

La chaloupe poussée par un vent favorable ne prit que quelques heures pour aller déposer ses intéressants passagers au pied du roc de Québec, au sein de la ville de Champlain, alors encore bien peu peuplée.

*

Deux années se sont écoulées depuis les événements qui précèdent. La nouvelle de la perte totale du second navire est devenu un fait avéré.

Les colons de la Pointe-à-la-Caille n'avaient point encore perdu le souvenir de la jeune fiancée et de sa famille, mais ils n'avaient plus entendu parler d'eux depuis leur départ, lorsqu'un jour d'automne, une petite embarcation, vint silencieusement aborder le rivage : c'étaient les bretons qui revenaient.

En moins d'un quart d'heure on sut, d'un bout à l'autre du village, qui venait d'arriver, et en un clin-d'œil toute la population se réunit pour aller au-devant des étrangers et leur souhaiter la bien-venue.

Les habitants de St. Thomas n'eurent pas de peine à reconnaître leurs hôtes, bien que la jeune fille fut très changée ; non qu'elle ne fut encore belle, mais le chagrin l'avait mûrie et elle portait le costume des veuves de grande maison.

Son aspect était tellement imposant, son maintien si grave et si sévère qu'on osait à peine lui adresser la

parole ; mais elle, se dirigeant vers les groupes, serrait affectueusement les mains des bonnes villageoises, leur disant : “ Je suis résignée ; j’avais tout prévu ; je vous le disais bien que je reviendrais visiter votre paroisse.”

Elle venait, aux pieds de ce même sanctuaire où elle avait prié si ardemment pour le retour de son fiancé, elle venait, inconsolable mais résignée, promettre solennellement de porter jusqu’à sa mort le deuil de l’infortuné jeune homme et de consacrer le reste de sa vie à la pratique exclusive des bonnes œuvres.

Comme gage de la sincérité de cette promesse, faite en présence de toute la population du village, elle fit construire, sur le rocher dont les formes étranges l’avaient tant frappée, une modeste chapelle votive auquel on donna le nom de *Chapelle du Rocher*.

Ce pieux acte accompli, la fiancée retourna à Québec, puis se fixa à la Pointe-Lévis où elle se dévota aux œuvres de charité.

Ses parents, paraît-il, retournèrent en leur pays, lui laissant d’amples moyens d’existence. Elle vécut assez longtemps, connue de toute la population sous le nom de *Mademoiselle la Veuve*, et mourut en odeur de sainteté, pour aller rejoindre ces chœurs de saintes vierges et de saintes veuves qu’invoquent nos belles litanies catholiques. Son souvenir était encore assez vivace paraît-il il y a quelque trois quarts de siècle ; mais il semble se perdre maintenant comme bien d’autres souvenirs intéressants.

IV

LE ROCHER DE LA CHAPELLE.

Sil vous prend un jour envie de visiter St. Thomas, vous verrez de loin, en remontant la Rivière du Sud, un rocher isolé, haut d'une soixantaine de pieds et assis sur la rive Sud, à environ trois quarts de lieue de la vaste église paroissiale qui se trouve être la troisième bâtie dans la paroisse.

La chapelle de *Mademoiselle la Veuve* couvrait le sommet de ce rocher où l'on arrivait par une rampe naturelle, elle avait environ vingt-quatre pieds carrés.

Les habitants avaient une grande vénération pour ce petit temple ; mais comme souvent on abuse des choses les plus innocentes et les meilleures, il arriva que beaucoup de gens se mirent en tête de transformer cette chapelle en église paroissiale pour le voisinage, et, de ce qui n'était qu'un *ex-voto* pieux, on voulut constituer un moyen de division de paroisse.

Sous ces circonstances, l'Evêque de Québec admonesta d'abord les paroissiens, puis, comme un certain nombre d'entre eux ne tenait aucun compte de l'avis de leur premier pasteur, celui-ci frappa la chapelle d'interdit, défendant sous les peines ecclésiastiques d'y aller faire des prières publiques.

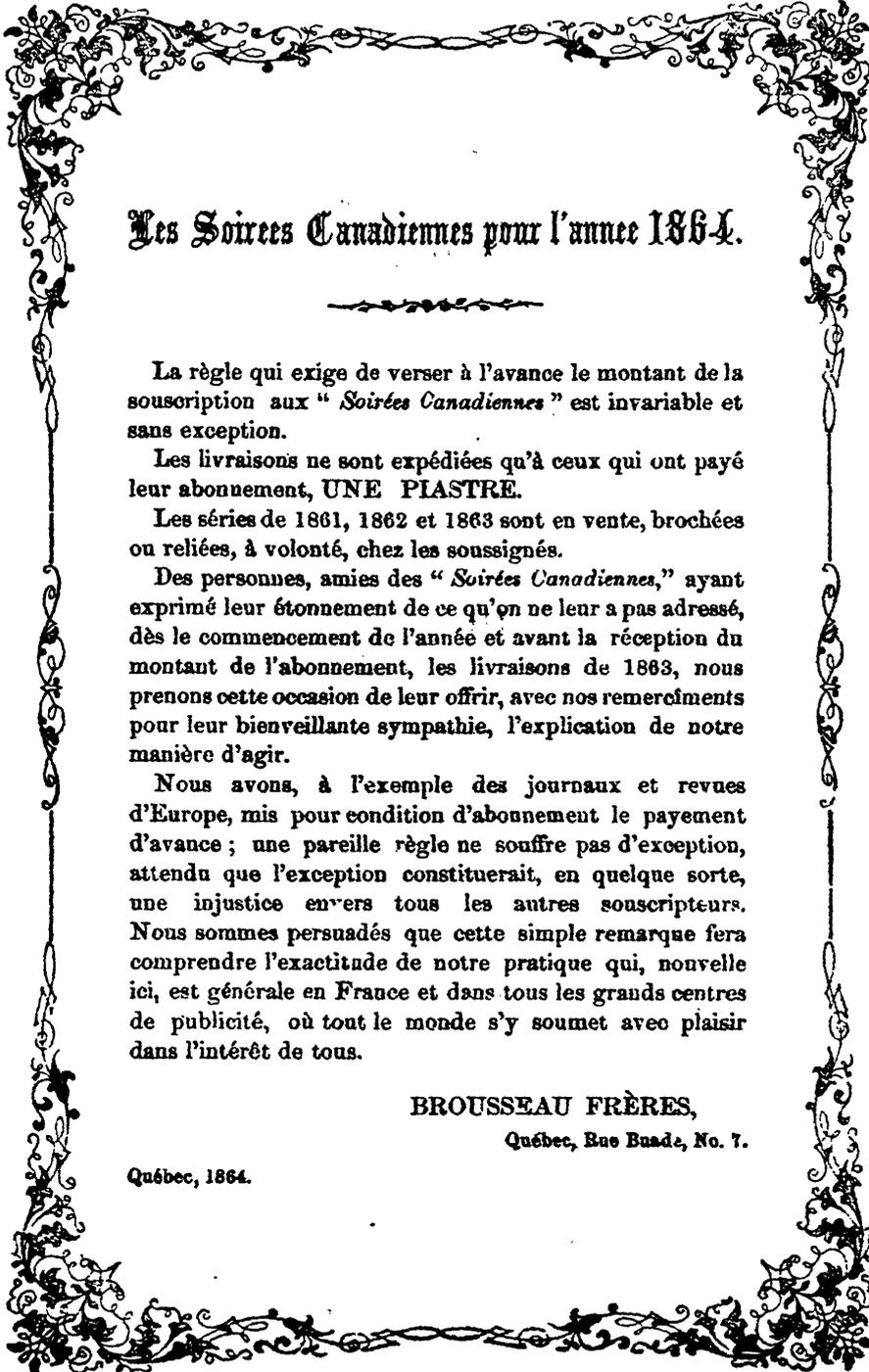
Dès lors la chapelle ne fut plus qu'un objet de curiosité pour les étrangers.

On cessa de l'entretenir et bientôt elle tomba en ruine. Les restes de la charpente détraquée couronnèrent cependant longtemps encore le sommet de la roche qui lui servait de base.

Il existe probablement encore des vieillards qui se rappellent d'en avoir vu les ruines.

Aujourd'hui il n'en reste rien et voilà pourquoi, ne pouvant plus parler de la *Chapelle du Rocher* et ne voulant pas perdre le souvenir qui s'y rattache, le peuple dit maintenant : le *Rocher de la Chapelle*.

E. RENAULT.



Les Soirées Canadiennes pour l'année 1864.

La règle qui exige de verser à l'avance le montant de la souscription aux "*Soirées Canadiennes*" est invariable et sans exception.

Les livraisons ne sont expédiées qu'à ceux qui ont payé leur abonnement, **UNE PIASTRÉ.**

Les séries de 1861, 1862 et 1863 sont en vente, brochées ou reliées, à volonté, chez les soussignés.

Des personnes, amies des "*Soirées Canadiennes*," ayant exprimé leur étonnement de ce qu'on ne leur a pas adressé, dès le commencement de l'année et avant la réception du montant de l'abonnement, les livraisons de 1863, nous prenons cette occasion de leur offrir, avec nos remerciements pour leur bienveillante sympathie, l'explication de notre manière d'agir.

Nous avons, à l'exemple des journaux et revues d'Europe, mis pour condition d'abonnement le paiement d'avance ; une pareille règle ne souffre pas d'exception, attendu que l'exception constituerait, en quelque sorte, une injustice envers tous les autres souscripteurs. Nous sommes persuadés que cette simple remarque fera comprendre l'exactitude de notre pratique qui, nouvelle ici, est générale en France et dans tous les grands centres de publicité, où tout le monde s'y soumet avec plaisir dans l'intérêt de tous.

BROUSSEAU FRÈRES,

Québec, Rue Beaudé, No. 7.

Québec, 1864.